

Du *Vingt-trois Avril* mil huit cent quatre-vingt-douze, à Neuf heures du matin

ACTE DE MARIAGE de *Philémon, Gabriel, Pierre, Guéit*

agés de *vingt-six* ans, né à *La Garde* département de *Var* le *vingt* du mois d *octobre*  
 mil huit cent *soixante-sept* profession de *Cultivateur* domicilié à *La Garde* département de *Var* fils majeur de *Bernardin, Guéit* né à *La Garde* département de *Var* profession de *Cultivateur* domicilié à *La Garde* département de *Var* et de *Anastasié, Allard* née à *La Garde* département de *Var* profession de *Cultivatrice* domiciliée à *La Garde*, département de *Var*. Le père et la mère, ici présents et consentants, d'une part,

Et de *Anne, Durand*

agée de *vingt-huit* ans, née à *Sorgat* département de *L'Ariège* le *dix-huit* du mois de *janvier* mil huit cent *soixante-quatre* profession de *Aucune* domiciliée à *La Garde* département de *Var* fille majeure de feu *François, Durand* né à *Sorgat* département de *L'Ariège* en son vivant profession de *Cultivateur* domicilié à *Sorgat* département de *L'Ariège* et de feu *Marie, Durand* née à *Sorgat* département de *L'Ariège*, en son vivant profession de *Cultivatrice*, domiciliée à *Sorgat* département de *L'Ariège*, d'autre part.

- Les actes préliminaires sont : 1° Les publications de mariage faites sans opposition, à *La Garde*, les *Dimanches dix et dix-sept avril* de la présente année et restés affichés pendant le délai voulu par la loi ;  
 2° Vu l'acte de naissance du futur ;  
 3° Vu l'extrait de l'acte de naissance de la future ;  
 4° Vu l'extrait de l'acte de décès du père de la future ;  
 5° Vu l'extrait de l'acte de décès de la mère de la future.

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, par notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il n'y a pas eu fait de contrat de mariage à la date du \_\_\_\_\_ du mois d \_\_\_\_\_ mil huit cent \_\_\_\_\_ par devant M<sup>r</sup> \_\_\_\_\_ notaire à \_\_\_\_\_ département de \_\_\_\_\_

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Anne, Durand* et l'autre *Philémon, Gabriel, Pierre, Guéit*



Le tout en présence, *Gatti, Auguste* domicilié à *La Garde* département de *Var* âgé de *vingt-cinq* ans, profession de *Maçon, non parent ni allié des futurs*

De *Christien, Hugues* domicilié à *La Garde* département de *Var* âgé de *quarante-neuf* ans, profession de *propriétaire, non parent ni allié des futurs*

De *Leopold, Marie, Eugène, Augustin* domicilié à *La Garde* département de *Var* âgé de *treize* ans, profession de *Nature, non parent ni allié des futurs*

Et de *Durand, Jean* domicilié à *Coulon* département de *Var* âgé de *quarante* ans, profession de *Crozier du pas, frère de la future*

Après quoi, *Mori, Eugène, Blanc, Maire de la Commune de La Garde*

faisant fonctions d'Officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par le futur, la future, et les quatre témoins ; Les père et mère du futur ont déclaré ne le savoir ni oser y faire par nous requis.

F. Approuvant dix-sept mots rayés nuls

*Guéit, Anna Durand, Gatti, Christien, R. Leopold, Durand, Approuvant*